

Réunion publique

18 décembre 2013

Genlis

Lieu : Genlis

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Michel ROSTAGNAT

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Daniel BOURJAS, Thierry LAMY

Durée : 1 heure 50

Participants : 41 personnes

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER

Bonjour à toutes et à tous. Merci de vous être déplacés pour cette réunion. Je commencerai d'abord par m'excuser, parce que j'ai la voix un peu éraillée, probablement séquelle des 19 réunions débat public qui se sont tenues ces dernières semaines, et des frimas du climat. J'espère pouvoir tenir jusqu'à la fin de cette réunion, malgré le caractère un peu rayé. Cette réunion est un peu particulière, car c'est la dernière réunion que nous tenons sur le débat public dans son ensemble, et la dernière sur Val de Saône plus particulièrement. Cette réunion aura une structure un peu modifiée par rapport à la structure des réunions que nous avons tenues précédemment. Ainsi, nous ferons un premier commentaire sur le débat public tel que nous l'avons vécu, sachant que c'est une première impression, et pas le compte rendu du débat public. Merci à la ville de Genlis de nous accueillir. Je vais d'ailleurs passer la parole à Monsieur l'adjoint au maire qui représente la commune de Genlis, et qui va nous faire un petit mot d'accueil. Merci d'avance.

L'adjoint au maire de Genlis, chargé des affaires d'urbanisme

J'excuse Monsieur Bernard, maire conseiller général, parce qu'il est retenu dans d'autres réunions, comme beaucoup d'élus en cette fin d'année. À Genlis, nous sommes concernés par le tronçon nord du Val de Saône. Des personnes très qualifiées sur ce projet sont présentes pour vous le présenter et répondre à toutes vos questions. Cette réunion est une réunion publique, mais vous avez aussi la possibilité d'adresser vos questions par courrier ou par Internet. Nos interrogations en tant qu'élus concernent le projet technique, le tracé précis, les incidences de zone de sécurité, les conditions de réalisation, puisque nous sommes en zone agricole importante. Sur notre territoire, nous avons déjà plusieurs tracés d'équipements structurants, la RD905, l'A39, la future LGV. Tous ces réseaux sont parallèles à trois rivières, sans oublier la canalisation d'eau pour Dijon.

Nous assistons donc à une concentration sur notre territoire, sans pour cela en tirer les avantages. J'ai quelques réflexions à mettre en entrée de débats. Le fuseau semble être positionné à l'est de Genlis, donc en terre agricole et inondable. Deuxième point, je m'interroge sur les conséquences que pourraient avoir toutes ces interventions souterraines

ou de fondations de réseaux de transport route/rail sur le bon fonctionnement du réseau des nappes phréatiques et de notre approvisionnement en eau potable.

1) Introduction de la CPDP

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur le Maire de votre accueil. La réunion va se dérouler de la façon suivante. Je vais tout d'abord faire une petite introduction sur le débat public. Je passerai ensuite la parole au maître d'ouvrage, GRTgaz, qui présentera de façon synthétique le projet qui vous concerne. Ensuite, nous aurons une partie questions/réponses ou réactions de la salle, réponses avec le maître d'ouvrage ou la commission particulière. Nous terminerons par une deuxième partie d'intervention où, à la fois la Commission particulière et le maître d'ouvrage vous présenteront leurs premières conclusions, leurs premières appréciations du débat public concernant le Val de Saône.

Pourquoi un débat public ? C'est une procédure qui a été créée par deux lois de 1995 et 2002, qui a été élaborée pour permettre au public d'être informé et de formaliser des avis sur des grands projets d'équipement ayant un impact sur le territoire. Début de cette année, en 2013, le maître d'ouvrage a saisi la Commission nationale du débat public pour deux projets importants : le projet Val de Saône au nord, et le projet Arc lyonnais au sud. Ce sont deux projets concomitants, en *continuum*, qui n'ont donné lieu qu'à un seul débat public pour ces deux projets. Cette décision a été prise par la Commission nationale du débat unique, qui a décidé de regrouper les deux projets techniques en un seul débat public.

Les objectifs de ce débat public sont d'organiser la concertation avec le public, sur les projets avant prise de décision sur leur réalisation. Nous sommes donc tout à fait en amont de la procédure, puisque les décisions de réalisation n'ont pas encore été formalisées.

La Commission nationale de débat public que je viens d'évoquer est une autorité administrative indépendante des ministères, des pouvoirs politiques. Elle est chargée de veiller à la participation du public, au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national. De veiller également aux bonnes conditions d'information du public lors de cette procédure. Elle émet des avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public. Lorsque la Commission nationale a décidé de soumettre à débat public les deux projets Arc Lyonnais et Val de Saône, elle a décidé de composer une commission particulière, comme c'est la règle, la CPDP, composée de six membres. Quatre membres sont aujourd'hui représentés à cette réunion et assistés par un secrétariat général. Cette Commission particulière est indépendante du maître d'ouvrage. Nous avons donc à la tribune deux entités, la Commission particulière, et le maître d'ouvrage, et elle est également indépendante des pouvoirs publics. Elle est chargée de diffuser une information complète, transparente et objective sur les projets à destination du public. Elle permet également à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites. Enfin, elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public, soit dans le cadre des réunions de débat public, soit par écrit.

Trois principes fondamentaux s'appliquent au déroulement d'un débat public :

- D'une part, le principe d'équivalence, c'est-à-dire que toute personne, tout citoyen a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition. Tous les participants à ce débat public sont en situation d'égalité.
- Principe de transparence, clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque, sont les principes pour appliquer ce principe de transparence.
- Enfin, l'argumentation. Les réunions de débat public ne constituent pas des référendums en faveur ou contre le projet. Ce n'est pas l'objet du débat public. Le débat public et la Commission particulière qui a été nommée ont pour but de recueillir les arguments que les uns ou les autres pouvaient formuler sur le projet présenté, ou sur les interrogations que vous avez, sur les inquiétudes que vous

manifestez sur ce projet. Monsieur le maire adjoint de Genlis a d'ailleurs exprimé quelques interrogations et quelques questions sur ce projet.

Le débat public porte à la fois sur la justification de la réalisation de ces projets, d'autre part, sur l'impact territorial que la réalisation de ce projet entraînera. La déontologie de la CPDP, principe de neutralité, la Commission particulière n'a pas d'avis à émettre sur le projet lui-même. Nous n'avons pas, en conclusion du débat public, à souligner ou à manifester un avis favorable ou défavorable, ou des réserves sur la réalisation. Nous avons à rendre compte des préoccupations qui se sont exprimées lors du débat public lui-même.

Comme je l'ai déjà dit, la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics. Nous reviendrons sur l'organisation du débat public dans la dernière partie de la réunion. Comment se déroule la réunion publique ? Nous allons tout d'abord faire une présentation synthétique du projet par le maître d'ouvrage, puis ouverture des échanges avec la salle. Tous les débats de réunion, toutes les réunions sont intégralement enregistrées, et présentées sur notre site Internet. Merci d'attendre le micro qui vous sera proposé, et merci de vous présenter, soit à titre personnel, soit si vous représentez une association, une communauté, une collectivité ou un organisme consulaire. Vous avez un temps de parole limité à quatre minutes, mais l'expérience prouve que c'est largement suffisant, l'objectif étant de permettre au maximum de personnes qui souhaitent s'exprimer de pouvoir le faire.

Merci encore une fois pour votre participation. Je passe maintenant la parole à GRTgaz qui va vous présenter de façon synthétique le projet soumis à débat.

2) Présentation du projet par GRTgaz

Daniel BOURJAS

Merci Monsieur Ollivier, merci Monsieur le Maire adjoint de nous accueillir dans votre commune. Nous avons bien noté vos deux questions sur l'encombrement, le passage dans des zones inondables, ainsi que la problématique des nappes phréatiques. Nous y répondrons après l'exposé.

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis directeur régional de GRTgaz. À ma gauche se trouvent Denis Suisse-Guillaud qui est le Directeur du projet, et Thierry Lamy qui est le chef du projet. Le projet Val de Saône, c'est un nouveau gazoduc d'environ 200 kilomètres entre les communes d'Étrez et de Voisines, situées respectivement dans l'Ain et dans la Haute-Marne. C'est une canalisation de grand diamètre, 1,20 mètre de diamètre, recouverte d'un mètre de terre au minimum. Aujourd'hui, le coût du budget est estimé à 600 millions d'euros, entièrement financé par GRTgaz. C'est un projet qui va rejoindre trois stations de recompression du gaz, Étrez, Palleau et Voisines, qui sont des interconnexions entre gazoducs.

Ce projet n'est pas décidé aujourd'hui. Au terme de la période de débat public, nous finissons une période d'échanges avec les territoires, tel que cela a été animé par la Commission particulière de débat public. Nous sommes encore dans la période de concertation, et nous allons y rester encore de longs mois, sans la pression d'un projet décidé, puisque ce projet n'a pas fait l'objet d'une décision formelle par GRTgaz. Nous devons encore attendre la confirmation de toutes les hypothèses économiques pour pouvoir décider le projet. C'est un point important à souligner.

GRTgaz est maître d'ouvrage, donc en charge du financement et de la construction, mais GRTgaz n'est pas qu'un maître d'ouvrage qui construit un gazoduc, il exploite également ses ouvrages en propre, par nos équipes qui sont localisées à proximité des gazoducs. Dans la salle se trouvent quelques exploitants qui, en fonction des questions, pourront apporter des précisions.

GRTgaz est une société anciennement du groupe Gaz de France, en charge du transport du gaz naturel pour la grande partie de la France. Vous pouvez voir sur la carte le réseau principal, très schématique. Dans le sud-ouest, ce n'est pas GRTgaz, c'est une autre société

qui transporte du gaz, c'est TIGF, Total Infrastructure Gaz France, qui est une société issue du consortium d'Elf, qui s'est développée début des années 60, avec l'essor du gaz de Lacq.

GRTgaz représente 32 000 kilomètres de canalisations de gazoduc. C'est l'exploitant de gazoduc le plus important d'Europe, par la longueur de son réseau. Nous avons 25 stations de recompression du gaz, tel que vous pouvez le voir sur la carte. Ce sont les points bleus. Une station de recompression sert à pousser le gaz pour permettre l'acheminement sur les grandes distances. Vous avez également le schéma du réseau principal, et à partir de ce réseau principal, des antennes régionales qui servent à la desserte du gaz naturel pour les distributions publiques ou les clients industriels qui sont raccordés sur nos ouvrages. Nous avons un peu plus de 900 clients industriels qui sont directement raccordés sur nos gazoducs, à qui nous relivrons le gaz que nous fournissent les expéditeurs ou les fournisseurs.

Notre mission est donc de transporter, d'acheminer du gaz pour le compte des fournisseurs. Il y en a un peu plus d'une centaine aujourd'hui en France. Notre activité est fondamentalement différente du distributeur, puisque ce sont des gros gazoducs en acier, de fort diamètre, avec des classes de pression supérieure. Nous arrêtons le transport aux portes des villes, ou par l'intermédiaire d'un poste de livraison. C'est le distributeur qui prend ensuite le relais. Nos deux missions principales sont de favoriser l'animation du marché de gros, et nous verrons l'importance que cela a, puis une mission de sécurité d'approvisionnement pour le pays, et même au-delà de la France, puisque tous les réseaux de gazoduc européens sont interconnectés. Nous sommes aussi un maillon qui concoure à la sécurité d'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel.

Sur cette carte, vous voyez la dorsale nord/sud qui est en cours de construction, en ce qui concerne le point le plus au nord jusqu'ici. Ce projet a été décidé suite à la décision d'un promoteur, EDF en l'occurrence, de construire un terminal méthanier à Dunkerque. À partir de là, il a fallu augmenter les capacités avec de nouveaux gazoducs pour acheminer le gaz du nord vers le sud. Il y a un autre projet au sud qui s'appelle le projet Eridan, qui est le renforcement des capacités de transport dans la vallée du Rhône, et lorsqu'il sera construit, il permettra aux flux de gaz de remonter des grandes capacités de gaz du sud vers le nord, notamment lorsqu'un projet d'extension des terminaux méthaniers de Fos sera décidé.

Il y a une saturation des flux de gaz aujourd'hui très manifeste dans nos réseaux, sur la liaison nord/sud. Comment fonctionne le marché ? Il y a trois zones : la zone sud-ouest opérée par TIGF, la zone rose et la zone orange. Les expéditeurs souscrivent des capacités sur nos réseaux, mais ne voient pas nos réseaux. Ils voient une zone géographique sur laquelle nous nous engageons à prendre le gaz aux points frontaliers, et à le restituer là où ils le veulent, sur les points de relivraison du gaz pour les clients industriels, pour les distributions publiques, ou mettre des quantités de gaz à disposition d'autres fournisseurs, producteurs ou traders, capables de racheter le gaz sur la bourse d'échange pour l'acheminer pour les clients finaux.

Il y a ce que l'on appelle des zones d'équilibrage, puis la contrainte nord/sud où le gaz a du mal à circuler. Les quantités qui arrivent au nord ne peuvent pas être acheminées telles que les clients le souhaiteraient au sud de la France. Ce point est important, parce que la zone nord de la France est interconnectée à des réseaux européens. Vous pouvez voir les trois points d'interconnexion au nord qui sont très actifs sur le plan des échanges d'énergie, et qui permettent, du fait de leur activité, d'avoir des prix plus faibles que dans la zone sud. Notre zone sud est une enclave, elle n'est pas interconnectée avec l'Italie. Elle est très mal interconnectée avec l'Espagne à cause de la chaîne des Pyrénées. Il y a quelques gazoducs, mais pas de capacité suffisante. Il se trouve que cette particularité devient aujourd'hui très délicate pour nos clients industriels, puisque nous observons des écarts de prix élevés entre le Nord et le Sud. Sur cette courbe verte, vous avez le prix sur le marché spot, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que les clients industriels peuvent acheter à leurs fournisseurs, sur la bourse du Nord. Ici, c'est le sud qui est enclavé, saturé dans le flux nord/sud, et qui a un différentiel de prix assez important.

Le différentiel de prix est très important, puisque nous avons vécu une vague de froid fin novembre, début décembre. Cette vague de froid est un petit peu passée, puisque le temps s'est radouci, mais au 10 décembre, le différentiel du prix est du même ordre. Cela signifie que cet écart de prix est lié à la période hivernale, certes, mais aussi à la structure des réseaux qui n'est pas suffisante pour les besoins du marché. Nous nous retrouvons donc avec des industriels qui, dans le sud de la France, sont équipés avec un gaz qui peut être de 40 à 50 % plus cher qu'au nord. Ce sont donc des écarts très importants qui nous ont été signalés, tel que l'a exposé Monsieur Conran de la société Solvay France, les 22 et 23 octobre, lors des deux réunions thématiques sur les justifications économiques du projet, et l'intérêt que cela pouvait avoir pour lui. Il témoignait en tant qu'industriel, sachant que certains industriels utilisent le gaz naturel pour le brûler, chauffage ou d'autres usages, production d'énergie par exemple, puis des industriels comme Solvay utilisent le gaz naturel comme matières premières qu'ils transforment. En général, ce coût de matières premières se retrouve dans le coût final du produit fini, à hauteur de 30, 40 ou 50 % du produit fini. Quand il y a des différentiels de prix très importants, les industriels se retrouvent en difficulté par rapport aux autres zones de marché au nord de la France, mais aussi en Europe. Ces différentiels de prix sont liés aux cours mondiaux du gaz naturel, qui sont largement perturbés par deux événements majeurs, la catastrophe nucléaire de Fukushima au Japon, il y a trois ans, qui fait qu'aujourd'hui, le Japon a ralenti sa production d'électricité à partir du nucléaire, et importe beaucoup plus de gaz naturel. Cela fait que les prix du gaz augmentent en Asie. Parallèlement à cela, il y a une production de gaz non conventionnel en Amérique du Nord qui fait que les Etats-Unis n'importent plus de gaz naturel et exportent du charbon, notamment en Europe, parce qu'ils ont un excédent, une autre source d'énergie. Je vais laisser la parole à mes collègues, afin qu'ils parlent des projets.

Thierry LAMY, chef du projet

Bonsoir. Je vais maintenant vous dire où nous en sommes dans les études. Comme nous vous l'avons dit, ce projet n'est pas encore décidé. La seule décision que nous ayons est de faire des études permettant cette décision. En juillet 2012, on nous a demandé de commencer les études, et nous avons abouti à ce que nous vous présentons ce soir, c'est-à-dire un fuseau d'études d'une largeur de 4 à 5 kilomètres suivant les endroits, qui couvre l'ensemble du projet, de Voisines dans la Haute-Marne à Etrez dans l'Ain, en passant par Palleau pour ce qui est des sites de gaz. Cela fait environ 200 kilomètres. Cela couvre quatre régions naturelles, en partant du Nord, avec le Langrois, puis les plaines de l'Est dijonnais. Nous avons ensuite le Val de Saône ici, puis la Bresse pour ce qui est de la Saône-et-Loire et de l'Ain.

Comment ce fuseau a-t-il été construit ? Nous nous appuyons sur une canalisation existante, en noir, et comme tous les projets d'infrastructures, nous essayons de rechercher au maximum le parallélisme. Ce fuseau, comme vous pouvez le voir, englobe la canalisation existante. Nous sommes plus ou moins centrés suivant les enjeux des différentes régions, mais c'est ce qui est recherché pour cette première étude et ce premier fuseau soumis au débat public. Si nous zoomons un peu plus sur chaque région, en partant du Nord, nous avons quelques infrastructures telles que l'autoroute A31. Nous avons un projet de parc national de forêts, sur la partie nord de la Haute-Marne et un peu en Côte-d'Or. Nous sommes donc plutôt sur l'est de ce projet. Puis nous avons aussi le relief qui conditionne des points de vue techniques, la faisabilité du projet, la constructibilité. Puis l'ouvrage a été construit à la fin des années 70, l'environnement a évolué. Par exemple, des éoliennes ont été construites, des zones naturelles ont été qualifiées (zones Natura 2000, des ZNIEFF). Tout cela fait des enjeux assez importants sur la première partie, avec beaucoup d'incertitudes. Le projet est plutôt calé sur l'est, mais comme vous pouvez le voir ici, nous avons un fuseau assez large. Nous aboutissons ensuite au début de l'est dijonnais et des plaines, et la diapositive suivante reprend cette partie. Sur tout l'Est dijonnais, c'est là que se trouvent le plus de développements d'urbanisation, par rapport aux années 70 quand on a construit le premier gazoduc. Par contre, la Haute-Marne n'a pas trop bougé au niveau urbanisation.

Il y a aussi beaucoup d'infrastructures dans cette région, l'A39, et comme l'a dit Monsieur le Maire adjoint, le projet de LGV, la ligne existante aujourd'hui. Puis nous avons aussi des rivières, la Tille et l'Ouche, après, le Canal de Bourgogne. Tout cela fait pas mal d'infrastructures, avec des enjeux surtout agricoles. Nous avons un fuseau qui est proposé de 4 à 5 kilomètres en dessous de cette région. Une fois passé l'Est dijonnais, nous allons tout doucement vers le sud de la Côte-d'Or, vers le Val de Saône. Nous aboutissons au site de Palleau qui est une station de compression. On traverse l'autoroute A36, et le fuseau est calé entre deux barrières naturelles pour nous, la Saône puis la forêt domaniale de Cîteaux au sud de la Côte-d'Or. Comme vous pouvez le voir, la canalisation est le long de la forêt. Notre canalisation devrait pouvoir passer dans ce fuseau.

Au sud de Palleau, en Saône-et-Loire, nous avons un fuseau plus large, parce que nous avons quelques difficultés techniques naturelles, qui sont la Saône et le Doubs à traverser. C'est une analyse de différents enjeux qui permettra de définir le tracé. Nous sommes sur un fuseau un peu plus élargi. Nous abordons ensuite la Bresse, en passant par une vallée en jeu, à l'ouest de Louhans, la vallée de la Seille, en Saône-et-Loire. Nous arrivons ensuite dans la Bresse où le fuseau est centré, parce que c'est un habitat dispersé, qu'il n'y a pas de difficultés majeures. Nous serons donc soit à droite, soit à gauche, mais *a priori*, il n'y a pas d'enjeu permettant de se caler à l'est ou à l'ouest de l'ouvrage existant. Voilà globalement les enjeux identifiés. Nous les avons balayés tout au long de nos réunions, et nous pourrions y revenir dans vos questions, autant que vous voudrez.

Denis SUISSE-GUILLAUD, directeur du projet

Bonsoir. Je vais prolonger l'intervention de mes collègues par quelques transparents rapides, puisque cela a fait l'objet de discussions lors de réunions locales, mais vous trouverez plus de précisions dans le dossier, et bien évidemment, sous l'égide de la CPDP, nous répondrons à toutes les questions. La période importante, qui a le plus d'impact, est effectivement les travaux. C'est une période de l'ordre de quatre à six mois, en un point donné. Nous pensons que les travaux vont durer deux étés, et je vous détaillerai cela tout à l'heure dans un planning. Dans une parcelle donnée, nous sommes présents à peu près quatre à six mois, et nous devons acheminer les matériaux, que nous puissions faire travailler les engins. Il faut installer le chantier. Nous travaillerons avec les communes et les exploitants pour voir comment nous pouvons trouver des solutions qui sont le moins impactant possible. Il y a aussi des retombées plus positives, notamment des retombées économiques. C'est donc un chantier assez important, de l'ordre de 600 – 700 millions d'euros, avec en gros, un tiers de travaux. Nous avons signalé à plusieurs reprises que l'intention de GRTgaz était effectivement de recourir à de la main-d'œuvre locale. Un chantier comme cela concerne environ 600 personnes, et il y a pas mal de recrutements locaux pour la durée du chantier. Nous pouvons donc envisager des recrutements locaux, ou faire faire des recrutements locaux par les entreprises, puis former des gens.

Sur le plan des incidences paysagères, et ce qu'il reste après, ce sont essentiellement des balises jaunes. Vous avez ici deux exemples, un dans une forêt. Il reste effectivement une trouée dans une forêt, de l'ordre de 10 mètres. Évidemment, la culture reprend après les travaux, et nous prévoyons tout un système d'indemnisation en liaison avec les Chambres d'agriculture pour perte de culture, incidences et pertes de cultures diverses. Ce sont plutôt des ouvrages assez discrets, puisque l'ouvrage est enterré. Effectivement, dans les zones boisées, il y a des techniques pour réduire ce fuseau.

Que se passe-t-il pour le chantier proprement dit ? Les retours d'expérience sur ces grosses canalisations montrent que nous avons besoin d'une piste de 40 mètres environ. Sur le côté gauche de cette diapositive, vous pouvez voir deux tas de terre, puisque l'on trie très soigneusement les terres. Ainsi, d'un côté, on met la terre végétale, et sur un autre tas, les déblais de tranchées qui sont évidemment remis scrupuleusement dans cet ordre pour permettre une reprise rapide des cultures. J'ai déjà dit que cela durait à peu près six mois en un point donné. Sur la partie droite de la diapositive, vous pouvez voir à la fois une piste, et la photo le montre, le fait que l'on enfouisse, à l'aide d'engins assez particuliers, ces canalisations qui sont constituées de tubes métalliques soudés entre eux, qui font 18 mètres

ou 15 mètres. Nous les enfouissons par tronçon, de l'ordre d'environ 500 mètres. Voilà pour les travaux. Question qui nous a souvent été posée, c'est ce que nous pouvons faire autour de nos gazoducs ou ce que nous ne pouvons pas faire. Sur un nouveau gazoduc, on a la souplesse de prendre en compte vos projets présents, futurs, à plus long terme. La zone strictement inconstructible est de 10 mètres de chaque côté de la canalisation. C'est-à-dire que 20 mètres au total sont interdits au-dessus de la canalisation de plantations de plus de 2,70 mètres (arbres de haute tige) et de construction. Puisqu'il y a servitude, le propriétaire est indemnisé. Au-delà de ces 10 mètres de part et d'autre, la construction est possible sans restriction, sauf pour les établissements recevant du public, de plus de 100 personnes.

Sur une bande de 600 mètres de chaque côté de la canalisation, la réglementation nous impose que les ERP fassent l'objet d'une analyse de compatibilité, c'est-à-dire voir comment on peut répondre aux exigences de sécurité dictées par les pouvoirs publics et la présence de la canalisation. Cette distance peut être réduite par diverses techniques, et nous répondrons aux questions. En particulier, puisque nous faisons une canalisation neuve, nous pouvons choisir une épaisseur, si nous connaissons vos projets, d'où l'importance de bien se voir dès que le débat public sera fini, pour que l'on prenne bien en compte vos projets. La canalisation s'adapte aux territoires, et si vous avez des projets, notamment, d'ERP nous pouvons procéder à des renforcements d'épaisseur ou à des sur enfouissements qui permettent de construire plus près que 600 mètres.

Le débat public aura lieu en 2013, avec une décision de réalisation prise formellement, comme l'a dit notre Directeur régional, sans doute mi 2014, quand nous aurons tous les éléments, et que la commission de régulation de l'énergie qui est l'instance suprême de décision aura donné son avis. Tout cela va converger pour prendre une décision aux alentours du mois de juin, qui permettra de dire que l'on part. Cette décision de réalisation prise en juin 2014 nous permettrait de conduire une enquête publique fin 2015, et nous avons donc toute l'année 2014 pour vous voir et travailler avec vous sur l'aboutissement du tracé de moindre impact. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

L'enquête publique fin 2015 nous permettrait, si elle est positive, de démarrer au printemps 2016 les premiers travaux d'archéologie, puisque nous devons prendre en compte la richesse archéologique de votre territoire, par une phase de diagnostic puis de fouilles le cas échéant. Une fois ces travaux d'archéologie préventifs faits, nous envisageons une campagne de travaux sur les deux années 2017 et 2018, l'été évidemment, ou le printemps en tout cas, et pas l'hiver, pour respecter notamment la terre agricole. Nous terminerions les travaux en 2018, et nous envisageons une mise en service à l'horizon 2019. Voilà le calendrier à l'instant où je vous parle, et il pourra éventuellement être un peu ripé en fonction des décisions. L'esprit y est. Monsieur le Président, nous avons terminé avec cette première présentation. Je vous repasse le micro.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur Suisse-Guillaud. Nous allons maintenant entrer dans la phase questions-réponses, échanges entre la salle et le maître d'ouvrage ou la Commission particulière. Je vais laisser le soin à Michel Rostagnat d'animer cette partie de la réunion.

II) Echanges avec la salle

Michel ROSTAGNAT

Merci Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais suppléer quelques instants, le temps des échanges, et nous ramasserons le contenu de nos échanges à la fin. Quelques indications pratiques. Comme vous pouvez le voir, des hôtesse commencent à se positionner à proximité de vous. Si vous avez des questions à poser, je vous invite à lever la main, de façon à ce que je puisse vous donner la parole, et à ce moment-là, le micro s'approchera de vous. Vous êtes invités à décliner votre identité lorsque vous commencez votre intervention. Vous pouvez évidemment choisir de rester anonymes, auquel cas vous

serez un citoyen de Genlis, ou un touriste amoureux du pays, un agriculteur, peu importe. Mais il est évidemment mieux que vous puissiez dire qui vous êtes, d'où vous parlez. Sachez que l'intégralité des échanges se retrouvera ensuite en ligne, pour plusieurs années, vous pourrez donc vous retrouver dans le verbatim de nos échanges. Vous aurez un temps de parole de quatre minutes, et vous pourrez voir le compte à rebours au début de votre intervention. L'expérience montre que les questions sont en général précises et pertinentes, ce qui fait qu'il n'y a pas besoin de quatre minutes pour les énoncer. Si vous avez plusieurs questions à poser, le plus simple est que vous les posiez une à la fois, parce que nous ne sommes pas limités dans le temps pour notre soirée. En général, en l'espace de deux heures, tout le monde a eu le temps de poser toutes les questions qu'il veut. Normalement, à 20 heures 30, nous aurons épuisé assez largement le contenu de nos échanges. Si vous le souhaitez, vous pouvez naturellement profiter de vos quatre minutes pour en poser plusieurs et nous ferons en sorte que chacune ait une réponse qui puisse vous satisfaire. Si vous n'étiez pas satisfaits, vous pourrez réintervenir pour que la réponse puisse être plus pertinente. Tout le monde a le droit de poser des questions, et si elles sont hors sujet, GRTgaz vous le dira. En tout cas, il n'y a pas de question impertinente. Je crois que la place est à la première question.

Francis PARMENTIER, adjoint au maire de Pluvault

Pour bien situer le débat et la place de chacun, j'aimerais savoir ce que signifie GRTgaz et quels sont vos liens ou non lien avec GRDF, Gaz Réseau Distribution de France. Je ne comprends pas trop pourquoi ce n'est pas GRDF qui pilote ce projet.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup Monsieur, une question très précise sur les liens organiques éventuels entre GRTgaz et GRDF.

Daniel BOURJAS

GRTgaz est une société filiale du groupe GDF Suez. GRDF est aussi une filiale du groupe GDF Suez. Nous sommes des sociétés du même groupe. Le capital de GRTgaz est détenu à 75 % par GDF Suez, et à 25 % par la Caisse des Dépôts. Alors que GRDF, c'est 100 % GDF Suez. Au niveau filiation, il y a une petite distinction. Avant GRTgaz et GRDF étaient des divisions de Gaz de France, et cela a évolué depuis quelques années, cela a été séparé. Je rappelle que GRTgaz a été créé en 2005 par volonté de la Commission européenne qui a fixé des règles du jeu communes pour tous les Etats membres concernant l'ouverture des marchés et le libre accès à l'énergie. La particularité du transporteur de gaz naturel est que nous sommes interconnectés avec les autres réseaux européens, et nous avons un rôle très particulier dans l'acheminement du gaz en France, et l'acheminement en général en Europe. Les transporteurs ont un rôle particulier, puisque toute molécule du gaz qui va être livrée à un point final transite dans nos réseaux. C'est donc nous qui sommes chargés d'élaborer, de mettre en œuvre les règles de location de nos capacités de transport, de manière équitable pour tous les fournisseurs producteurs, y compris pour GDF Suez qui effectue du commerce du gaz naturel, comme le faisait dans le passé Gaz de France, au même titre qu'être équitable et non discriminant avec les 100 autres fournisseurs de gaz naturel en France. C'est pour cela que nous avons un rôle particulier, et tous les transporteurs en Europe ont un rôle particulier, et c'est la même chose pour RTE par exemple, pour l'électricité. RTE, ce sont les grandes lignes à haute tension, nous, ce sont les grands réseaux de gazoducs, avec des gros diamètres, donc des grandes puissances d'énergie qui circulent dans nos tuyaux. Alors que le distributeur est en bout du réseau, à des classes de pression plus faibles, de l'ordre de quelques bars. Il achemine le gaz sur son réseau de distribution jusqu'au consommateur final, des consommateurs principalement domestiques et la petite industrie. Voilà un peu la différence entre les deux. Excusez-moi pour les lapsus.

Michel ROSTAGNAT

Si on risque une comparaison routière, pourrait-on vous assimiler à la société concessionnaire d'autoroutes, puisque vous avez les gros tuyaux, et GRT au maire, avec les chemins vicinaux ?

Daniel BOURJAS

Par exemple, oui.

Patrice ESPINOSA, maire d'Izier

Izier est une commune qui jouxte le territoire de Genlis, nous avons donc les mêmes soucis que ceux évoqués par mon collègue maire de Genlis dans son introduction. Je ne vais donc pas reposer les mêmes questions. Vous nous ferez une réponse. Deuxième question, cette conduite passe aussi dans des espaces boisés. Qu'en est-il de ces espaces ? Seront-ils compensés après destruction ? Seront-ils compensés sur le secteur ou à une autre échelle beaucoup plus importante ? Quelles sont les contraintes de sécurité pour les établissements recevant du public dans un périmètre de 660 mètres ? Qu'en est-il sur un permis d'aménager, concernant une grosse zone pavillonnaire ? Sont-ils soumis aux mêmes contraintes que les salles recevant du public.

Michel ROSTAGNAT

Merci Monsieur le Maire. Vous avez deux questions, l'une sur la traversée des espaces boisés, l'autre sur les contraintes qui s'imposeraient éventuellement sur les zones pavillonnaires, savoir si ce sont des contraintes des ERP ou pas.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur les secteurs boisés, il y a effectivement, *a priori*, compensation. Cela dépend un peu des réglementations, si l'on est en forêt domaniale ou publique, ou si on est en forêt privée. D'autres statuts viennent se superposer. Globalement, il y a compensation, et en général, c'est du un pour un. Pour la compensation, c'est à chaque fois des cas d'espèces. La grande compensation que nous aurons à faire porte sur le sujet de la forêt domaniale de Cîteaux, au nord de la station de Palleau. Nous risquons de traverser cette forêt, et puisque c'est une forêt domaniale, c'est l'ONF qui est à la manœuvre, et elle a des secteurs de compensation dans sa propre forêt, ou de rachat programmé de forêt adjacente. Ils nous ont dit qu'ils avaient des idées, même si nous ne les connaissons pas précisément. J'ai l'impression que c'est un peu la même chose pour les forêts communales. Ils ont des idées sur la gestion, parce qu'ils sont vos gestionnaires, et sur les forêts communales, ils ont aussi quelques idées. Restent effectivement les bois plus dispersés, et là, ce sera au cas par cas. Il faudra les services forestiers des DDT, puisque ce sont eux qui sont maintenant compétents sur ce sujet, et nous regarderons. Je pense qu'il n'y en aura finalement pas tant que cela, mais vous connaissez mieux le territoire que nous, et pour l'instant, on ne parle pas de tracé. Nous ne savons donc pas exactement où l'on passe. Nous allons être obligés de traverser la forêt de Cîteaux, par un biais ou par un autre.

Concernant les bois épars, nous regarderons, c'est au cas par cas. C'est une discussion que nous pourrions avoir avec vous, de façon commune DDT et nous, puis le cas échéant, l'agriculture, parce que les compensations peuvent se faire sur des terrains agricoles. Mais assez souvent, il y a des rachats de forêt possible, de remise en état, de création d'îlots de sénescence. Il existe des techniques que connaissent bien les forestiers, qui nous permettent de compenser ces bois. A la limite, on essaie de compenser en rachetant certains bois, ou en améliorant certains bois qui permettent d'accroître la qualité de ces boisements. Sur les notions d'urbanisation à proximité de la canalisation, je vous confirme que les ERP sont les établissements recevant du public, au sens strict, c'est-à-dire ceux qui reçoivent du public de manière non régulière. C'est la mairie, l'église, éventuellement les salles des fêtes. Cela relève des ERP. Tous les secteurs d'urbanisation, zones pavillonnaires ne relèvent pas de cette réglementation. Vous n'êtes donc pas concernés par les 600 mètres,

mais il faut peut-être évidemment éviter les urbanisations trop denses à proximité de nos canalisations, ou plus exactement, notre canalisation évitera vos futures zones denses. Nous regarderons cela dès la fin du débat public. Sur les nouvelles canalisations, nous pourrions éviter, si vous avez dans vos plans futurs, dans les SCOTT ou dans les choses comme cela, inscrit des zones d'urbanisation futures, nous essaierons de les éviter dans la mesure du futur. Sinon, nous prendrons les mesures constructives, sur épaisseur ou sur enfouissement pour permettre de passer plus près que cela. Nous essaierons d'éviter, à 600 mètres au moins, vos zones d'urbanisation.

III) Echanges avec la salle

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur Suisse-Guillaud. Je regarde Monsieur le Maire pour savoir si la réponse lui convient. Il me semble qu'une autre question générale, de manière subliminale, faisait écho au propos introductif de Monsieur le Maire adjoint de Genlis, sur l'encombrement constaté dans votre secteur de tout un tas d'infrastructures. Je n'ai pas compris cela comme une question précise à GRTgaz mais, si vous le souhaitez, vous la formulez.

Jean MATHE, adjoint au Maire de Genlis

Mon interrogation portait sur les nappes phréatiques existant dans le sous-sol de notre région, assez proches de la surface, qui approvisionnent nos puits de captage pour l'eau potable. Chaque commune a son propre réseau. La zone de captage de Genlis est traversée par la SNCF, l'autoroute. A chaque coup, on fait une tranchée dans le sol. Je crains qu'à force de faire des tranchées, on perturbe l'écoulement de naturel dans la nappe phréatique. Je voudrais savoir s'il y a une solution ou si la reconstitution des sols après la mise en place de la canalisation permettra de maintenir cette orientation des nappes phréatiques dans le sens de l'écoulement.

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur le Maire, c'est bien clair. GRTgaz va vous répondre. Il y a deux types de réponses possibles : la réponse générale technique, et peut-être serait-il utile de jeter un œil à la carte pour voir si dans le fuseau, dans votre zone de captage d'eau, un point qui doit être porté à la connaissance de GRTgaz. Je laisse la parole au représentant de GRTgaz.

Thierry LAMY

Merci, Monsieur le Maire adjoint. Vous avez raison : la nappe d'eau phréatique est une préoccupation pour GRTgaz. Lorsque nous définissons un tracé de moindre impact, nous recensons toutes les zones de captage de la région. Sur ce projet, il y a de nombreux captages à proximité immédiate de Genlis, mais aussi dans le nord du fuseau en Haute-Marne. GRTgaz s'interdit de passer dans le périmètre rapproché des zones de captage, et vraiment de manière exceptionnelle dans le périmètre éloigné.

Généralement, nous évitons toutes ces zones de captage, c'est pour cela que nous les recensons en ce moment dans la phase d'étude. C'est un des paramètres qui entrent en compte dans la définition de tracé de moindre impact. Je ne sais pas si la canalisation qui existe, qui a été posée dans les années 70, concerne un périmètre de captage. Je n'ai pas ce niveau de détail, je ne pense pas que nous l'ayons. Mais dans la phase de construction, nous éviterons les zones de captage pour éviter ce phénomène de perturbation de nappes phréatiques.

Dans certains cas, nous faisons des études hydrauliques dans certains points ponctuels pour des réseaux particuliers. Par exemple, dans les rivières vers Mirebeau, pour tout ce qui est sources alimentant la Bèze, qui vient de l'autre rivière, une étude hydrogéologique et hydraulique sera effectuée. Sur des points ponctuels, nous aboutissons à cela pour nous

assurer qu'il n'y a pas de perturbations sur les écoulements. Les nappes phréatiques sont une préoccupation. Les captages ne sont pas traversés et, sur les points ponctuels, nous faisons des études pour nous assurer que nous ne perturbons pas les écoulements qui peuvent aboutir à l'alimentation de nappes phréatiques plus lointaines.

Préoccupation que Monsieur l'élu d'Izier avait aussi : sur les zones inondables, du point de vue de GRTgaz, cela nous gêne pendant les travaux parce que nous ne pouvons pas travailler, mais du point de vue de l'exploitation, au contraire, cela nous préserve de développements d'urbanisation – nous savons que ce sont des zones non constructibles.

Dans un projet, ce ne sont pas des zones que nous évitons. Dans ce fuseau, sur 200 kilomètres nous avons de nombreuses zones inondables. Vous avez évoqué la vôtre. Il y a toutes les vallées : vallée de la Saône, vallée du Doubs, vallée de la Seille, de nombreuses zones sont inondées une bonne partie de l'hiver et du printemps. Cela ne nous gêne pas. La canalisation est enterrée à un mètre sous la terre, une ouverture d'un mètre. C'est quelque chose de stable, protégé, il n'y a aucun souci. J'apporte un élément de réponse à une question que vous aviez soulevée au départ.

Si vous avez d'autres questions, nous sommes à votre disposition.

Michel ROSTAGNAT

Tant que vous y êtes, allez-y Monsieur le Maire.

Jean MATHE, adjoint au Maire de Genlis

Vous avez dit que vous ne traverseriez pas les zones protégées, proches ou éloignées, de captage. Mais qu'en est-il de la nappe phréatique qui est dans un périmètre beaucoup plus large ? Nous avons l'exemple récent d'une exploitation de gravière installée au nord de Genlis, pour laquelle il a été imposé par la préfecture que l'exploitant recrée des drains pour permettre l'écoulement des nappes phréatiques, même en dehors des périmètres protégés des puits de captage.

Thierry LAMY

C'est ce que j'essayais d'évoquer. Ce sont des choses que nous ne connaissons pas *a priori* (nous avons facilement les zones de captage) mais ponctuellement nous faisons des études hydrauliques pour voir si nous ne perturbons pas ce genre de choses. C'est une information que nous noterons et étudierons précisément à ce moment. Normalement, l'administration nous alerte là-dessus et nous incite à faire ces études ponctuelles pour ne pas perturber la nappe phréatique.

Michel ROSTAGNAT

Le mieux est de passer à côté puisque vous aurez la canalisation pendant un demi-siècle, normalement. Il n'y aura pas de remise en état pendant ce temps.

Je vais passer la parole à Monsieur en marron. J'avais entendu une question sur le sigle GRTgaz que je ne connais pas. Je crois que cela veut dire « gestionnaire du réseau de transport » du gaz, le réseau de transport étant le réseau structurant, à grand gabarit, à grand débit. J'avais deviné. Monsieur, vous avez la parole.

Michel BONNARDOT, agriculteur

Merci de me donner la parole. Je suis Michel Bonnardot, agriculteur à Bonnencontre, tout proche de la forêt de Cîteaux. Ma question porte sur le drainage agricole. En 1970, les choses s'étaient très bien passées. Avait été prise en compte une surprofondeur de pose de la canalisation. Au lieu d'un mètre, nous avons obtenu 1 mètre 30. Mais la canalisation ne fait que 80 centimètres de diamètre. Avec la nouvelle canalisation, serait-il possible d'obtenir dans les grandes zones drainées une surprofondeur d'environ 1 mètre 50 ?

Michel ROSTAGNAT

Merci Monsieur. C'est une question que nous avons beaucoup entendue dans votre région. Je pense qu'elle est essentielle. Merci de l'avoir posée. GRT va vous répondre.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur l'agriculteur, d'abord merci pour votre appréciation positive des années 70. Si je vous suis bien, nous avons mis 1 mètre 30 de terre au-dessus de la canalisation. Le problème est la mesure. La canalisation fait 200 kilomètres et si l'on nous demande un enfouissement tout le long à 1 mètre 30 ou 1 mètre 50, cela change tout, vous avez raison.

En revanche, sur les grands réseaux de drainage, une des mesures ponctuelles est de mettre en place cette surprofondeur. Je ne me prononce pas sur la surprofondeur. Nous regarderons avec les organisations agricoles, avec vos CUMA de drainage, ces organisations spécialisées en drainage qui marchent bien, me dit-on, notamment en Saône-et-Loire et dans l'Ain. Je pense qu'il y en a aussi en Côte-d'Or. Pour les équipes d'étude, Ludovic Lecellier est au premier rang, attentif. Ce sera pris en compte. Essayons que vos successeurs ou nos successeurs puissent se revoir dans trente ou quarante ans en disant : « *Cela s'est bien passé en 2018.* »

Je ne vous donne pas de réponse sur la profondeur. Les enjeux financiers sont importants et j'ai aussi quelques patrons et des comptes à rendre, mais si nous pouvons nous faciliter la vie par les prises en compte sur les grands réseaux de drainage, pourquoi pas ?

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup, Monsieur Suisse-Guillaud. Sur l'aile droite je vois deux questions.

Hubert DULIEU, adjoint au Maire de Genlis

Je suis aussi Maire adjoint de Genlis. Je parlerai à deux titres. En tant que Maire adjoint, je partage la préoccupation de Jean Mathé. J'irai même plus loin ; c'est un jeu de *jackknife* que l'on est en train de faire entre Genlis et Izier. On joue aux couteaux dans tous les sens. Nous avons la LGV, l'autoroute, la canalisation Dijon-Pontailleur-sur-Saône, l'extraction de gravier, et nous allons ajouter la canalisation de gaz. C'est nord-sud, c'est différent. Elle ne va pas nous gêner autant que les autres. C'est un premier point.

Nous avons parlé beaucoup des forêts. Je fais partie d'une famille propriétaire de la petite forêt entre Izier et Genlis. Depuis très longtemps, le gaz passant dans cette partie, une surface d'environ 4 000 mètres carrés est rendue inexploitable, ne sert à rien. Contrairement à ce que l'on dit, il n'y a pas d'autorisation de faire des basses tiges. Nous sommes obligés de laisser faucher par vos agents sous-traitants au mois de septembre (j'ai demandé que cela se fasse le plus tard possible à la fin de la saison pour qu'il y ait quand même une vie de ces territoires).

Vous dites qu'il y aura des compensations peut-être financières, mais en tout cas en 1970, l'ancien propriétaire a reçu 1 500 francs une fois pour toutes. Voilà un terrain qui ne sert à rien. Le propriétaire paie toujours les taxes mais n'en tire rien.

Le deuxième point sur les forêts : c'est le seul élément de biodiversité que nous avons dans la plaine entre Izier et Genlis. Il faut aller à Fauverney d'un côté, à Longchamp de l'autre, pour trouver quelque chose. Nous essayons de faire de la gestion proche de la nature et on va nous encadrer par des systèmes contraignants alors que nous en avons déjà un. 10 mètres, vous dites que c'est fréquent. Nous arrivons à 11, parfois 12, parce que les gens taillent de plus en plus large.

Je voudrais savoir si cela va continuer à être 10 mètres, avec un mètre de diamètre de canalisation, et quelle zone réelle va être amputée de sa forêt. La forêt n'a pas le même statut que la propriété agricole en ce domaine. L'agriculture est compensée naturellement une fois que c'est rebouché, quand c'est fait correctement on cultive à nouveau.

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur le Maire adjoint. Je pense que sur la première question, GRTgaz va vous expliquer que ses infrastructures sont plus discrètes dans le paysage qu'une LGV, mais je les laisserai répondre. Sur la deuxième question, la forêt est une question que nous avons beaucoup entendue également. Je leur laisse la parole.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur la gestion et l'entretien de ces 4 000 mètres carrés de forêt, l'exploitant est ici, il pourra compléter s'il connaît le sujet. Votre ouverture vers la biodiversité nous plaît beaucoup : si nous pouvons ensemble préserver la biodiversité, nous aurons bien travaillé. Il faut que nous apprenions à ne pas faucher ras toutes les années et que nous essayions de laisser pousser. Malgré tout, il faut que nous puissions maintenir ce corridor de 10 mètres.

Y compris pour une canalisation de 1 200 millimètres, le corridor résiduel que nous souhaitons garder est de 10 mètres. Nous replanterons si nous déboisons.

Je signalais une ouverture de piste de 40 mètres : nous allons essayer de la faire plutôt de 30 mètres dans la forêt. Nous nous organiserons pour minorer cette première trouée. Si nous l'affectons de 30 mètres, nous replanterons 10 mètres de chaque côté pour ne laisser que la trouée finale de 10 mètres. Si c'est une forêt gérée par des forestiers, dont le propriétaire s'occupe (il y a aussi beaucoup de petits bois où ce n'est pas géré, simplement observé), je parle sous le contrôle du directeur qui s'occupe de l'exploitation (une exploitation sélective pour que nous ne rasions pas systématiquement toutes les années sur les 10 mètres), nous pouvons essayer de faire du moins mauvais travail et contribuer à la biodiversité.

Je vous confirme que s'il y a des bois de valeur, nous vous indemniserons. A l'exploitant (c'est ce que vous avez dit), nous payons la servitude une fois pour toutes. En revanche, si vous êtes propriétaire forestier et que vous en faites un revenu (nous en discuterons, ce sera prévu dans le barème agricole), nous compenserons cette perte de revenus sur quelques années. Nous nous mettrons d'accord sur la surface traversée par les canalisations.

Evidemment, si nous pouvons éviter et tangenter la forêt (cette forêt ne nous avait pas échappé), nous essaierons de le faire. Soyons intelligents collectivement. Vous avez raison : il n'y a pas tant d'espace de biodiversité que cela dans l'Est dijonnais. Si nous pouvons les préserver, ne nous en privons pas.

Michel ROSTAGNAT

Merci. Monsieur Bourjas.

Daniel BOURJAS

Un complément sur les questions d'entretien de bandes de servitude de 10 mètres. Nous nous intéressons à tout ce qui est biodiversité, écosystèmes, etc. Nous sommes conscients que nous devons progresser sur ces connaissances. Nous pourrions avoir des comportements d'exploitants de ces bandes de servitude meilleurs demain que dans le passé en connaissant les phénomènes de biodiversité, écosystèmes, problématiques de faune et de flore (nous ne pouvons pas étudier l'un en ignorant l'autre), etc.

A ce titre, GRTgaz a des partenariats. Le premier qui a fait date est celui avec le Muséum d'histoire naturelle il y a quelques années en Ile-de-France, avec des expérimentations sur des bandes de servitude. Nous avons des partenariats avec les PNR ; des rapprochements avec d'autres associations naturalistes ; et de plus en plus, nous nous servons de nos conventions d'études pour mieux connaître tous les phénomènes de biodiversité sur nos bandes de servitude. Nous avons fait sur certaines bandes de servitude des recensements complets faune et flore ; ensuite nous examinons dans le temps les évolutions.

Il y a des problématiques aussi de santé publique avec les plantes allergiques, invasives. Suivant les secteurs, nous sommes amenés à faire des recensements. Notre ambition est d'étudier avec des experts ces phénomènes-là, de voir comment nous pouvons bloquer les plantes invasives nocives pour la santé avec des systèmes naturels, avec d'autres plantes, d'autres engrais, des fumiers spécifiques qui peuvent bloquer certaines espèces, à quel moment il faut faucher, faire la tonte. Nous nous orientons aussi vers moins de tonte et de fauche des bandes de servitude pour mieux observer ce phénomène. C'est un sujet qui nous intéresse et qui a un avenir, qui n'intéresse pas que GRTgaz. Nos bandes de servitude servent aussi l'intérêt général pour mieux connaître tous ces phénomènes.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup Monsieur le Directeur.

Patrice ESPINOSA, Maire de la commune d'Izier

Le fuseau comprend déjà la canalisation existante. La future canalisation doit-elle être posée à une distance réglementaire de celle qui existe, ou pouvez-vous les installer côte à côte ?

Michel ROSTAGNAT

Egalement une question qui nous a été beaucoup posée.

Thierry LAMY

Concernant le parallélisme en effet, nous avons des règles précises pour construire. L'espacement dépend de la nature du sol mais il est (en bas) au minimum de 10 mètres entre les deux pour ce type de diamètre, et jusqu'à 18 mètres. En revanche, cette distance peut être adaptée pour les terrains drainés. L'étude de drainage définit la pose de collecteurs, ou le rétablissement du réseau de drainage. Nous pourrions l'adapter au cas par cas.

Michel ROSTAGNAT

Monsieur en bleu clair.

Francis PARMENTIER

Vous avez une zone de 600 mètres pour les établissements recevant du public. S'il y a 600 mètres, c'est qu'il y a des risques. Quels sont-ils ?

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Question simple, Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Cette zone de 600 mètres a été définie par les pouvoirs publics à l'encontre des ERP pour des populations non formées à l'évacuation, etc. C'est donc une distance maximale.

Le risque réel est le fait qu'un engin de travaux publics endommage notre canalisation. Sur une canalisation de 1 200 millimètres qui fait deux centimètres d'épaisseur, il faudra de très grosses pelleteuses, je pense. En revanche, les canalisations traditionnelles de plus petit diamètre font 1 centimètre d'épaisseur, une grosse pelleteuse peut avec une dent en diamant percer cette canalisation. Il peut y avoir dégagement de gaz, si les conditions sont réunies, inflammation, voire si nous sommes dans des milieux très spécifiques, explosion. C'est un principe de précaution. Dans les ERP, ce sont des gens pas informés comme le sont des salariés dans une entreprise (ils font des exercices, les sorties de secours sont connues). A priori, nous nous plaçons dans la situation la plus contraignante. Il faut que nous prenions cela en compte et le législateur nous a contraints à nous éloigner.

Si nous passons avec des épaisseurs supplémentaires ou des enfoncements plus importants, nous pouvons nous approcher à moins de 600 mètres des ERP. Mais nous ne le souhaitons pas vraiment : ce n'est pas le souhait de GRTgaz de se retrouver avec de l'urbanisation autour de ses canalisations. Quand nous nous rencontrerons lors des visites en mairie avec les équipes d'étude, dites-nous si vous avez un projet de déplacement de l'école, d'une zone urbanisée ou d'un lotissement important, même si ce ne sont pas les mêmes réglementations qui s'appliquent.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Je vois sur mon aile gauche notre hôtesse qui vient de Dunkerque et qui est désœuvrée. Il faut lui donner du grain à moudre. Merci beaucoup Madame.

Marlène BOUCHON, citoyenne de Genlis

Bonjour. Ce qui m'inquiète concerne les travaux propres et les infrastructures routières. Avec la gravière, nous en avons pour 25 ans de camions, de remblaiement, etc., un camion toutes les six minutes. Au niveau transports, travaux, nous avons ce qu'il faut. Là, les travaux, vous dites quatre à six mois mais cela va aller par tronçons entre Genlis, Izier, route très fréquentée pour aller jusqu'à Dijon. Combien de temps cela va-t-il mettre ?

Michel ROSTAGNAT

Excellente question Madame, merci beaucoup, vous avez l'expérience des chantiers. Monsieur Suisse-Guillaud va vous raconter.

Denis SUISSE-GUILLAUD

L'idée est que nous créions la piste de 40 mètres. La traversée proprement dite de la départementale est ce que nous appelons un « point spécial », dans notre jargon. Nous la passerons sans doute en sous-œuvre, par des techniques de tunnel, de microtunnelier ou de forage. Nous n'allons pas traverser constamment la départementale mais passer dessous.

Indépendamment de ce point particulier : notre souhait est de créer la piste. Une fois qu'elle est créée, nous y concentrons notre activité, nous y roulons. Nous n'utilisons plus la voirie locale. Certes, les premiers engins arrivent par la voirie locale. Les deux premiers mois, ils utilisent la voirie locale mais dès que la piste est faite ils travaillent en long sur cette bande de 40 mètres. Nous souhaitons donc la faire de 40 mètres pour que les camions et engins se croisent. Ensuite ils ne sortent pas de cette zone. Suis-je clair ?

Nous ne prenons pas de la terre et nous ne l'emmenons pas à un autre endroit comme le fait une carrière. Nous sommes sur notre bande de travail. Nous creusons, nous soudons et vous avez ce schéma, nous y revenons. La partie droite est l'approvisionnement, les tubes sont amenés par des camions. Ils sont amenés par des tronçons de 15, 20, 30 kilomètres. Il y a utilisation de voirie communale mais nous n'arrivons pas par un seul endroit. Les plans de circulation sont faits avec les communes. Nous ne décrétons pas l'utilisation des voiries communales. Nous irons voir les maires et nous conviendrons de l'utilisation la moins pénalisante des voiries communales.

Une fois que nous sommes installés sur notre bande de 40 mètres, soit il y a un tas de terre de chaque côté, soit nous balisons de chaque côté pour que cela ne déborde pas. Nous avons des conventions avec les exploitants agricoles, nous n'avons pas intérêt à trop déborder sinon ils vont nous dire : « *Nous ne sommes pas d'accord.* » Nous laisserons un mauvais souvenir. Nous travaillons sur cette bande de 40 mètres. Après nous n'en sortons plus, nous n'expéditions pas la terre : nous la réutilisons et nous la remettons en place. Notre souci ce n'est pas le cas du carrier ou du constructeur de maisons. Ce sera la même chose pour le TGV, je pense. Sur un ouvrage linéaire, dès que les gens ont leur bande de travail, ils y restent.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Monsieur l'agriculteur au deuxième rang ?

Michel BONNARDOT

Le positionnement de la nouvelle canalisation par rapport à l'ancienne sera-t-il toujours du même côté que l'ancienne ?

Michel ROSTAGNAT

Vont-elles se croiser ?

Thierry LAMY

C'est une bonne question. GRTgaz ne souhaite pas croiser la canalisation trop souvent, mais les éléments ne permettent pas forcément d'être toujours du même côté. Il y a des enjeux naturels, urbains, techniques. Depuis trente ans, la proximité de notre canalisation a évolué, nous savons que nous ne restons pas du même côté.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Y a-t-il une autre question ? Si vous le souhaitez, GRTgaz a toutes les diapos qu'il faut pour montrer comment on passe sous une rivière ou sous une autre canalisation. La réponse était satisfaisante pour vous.

Monsieur au premier rang.

Jules LIMBARDET, agriculteur

Je suis agriculteur entre Longecourt et Genlis, où la canalisation qui a trente ans passe aujourd'hui. Nous voyons l'impact d'au moins 50 % de rendement en moins sur la canalisation par rapport à la parcelle. Comment allez-vous travailler ? Allez-vous avoir la même approche au niveau des travaux ? On peut dire que cela n'a pas été super bien fait.

Michel ROSTAGNAT

Si vous voulez bien garder le micro deux secondes, avez-vous une explication sur cette perte de rendement ?

Jules LIMBARDET, agriculteur

Simplement, des graviers ont été mélangés à la terre végétale.

Michel ROSTAGNAT

Messieurs de GRTgaz, vous n'avez pas forcément la mémoire de ce qui s'est passé il y a trente ans.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Vous avez raison, nous n'étions presque pas nés. La perte de récolte est importante. On ne nous a jamais cité des chiffres aussi importants mais il n'y a pas de raison de mettre en doute votre parole.

Si sur la nouvelle canalisation cela devait être avéré, nous aurions quelques ennuis, il faut éviter cela. Nous avons fait des progrès en triant la terre végétale. Nous avons appris, peut-être tous collectivement mais nous sûrement, que les 50, 60 (cela dépend des endroits) ou 40 premiers centimètres sont très précieux. Nous mettons la terre végétale très soigneusement de côté et nous la remettons en place. Il se peut aussi que selon les profils pédologiques que nous rencontrons, nous fassions un deuxième tri (A, B et C). Cela donne trois temps au lieu de deux et nous remettons soigneusement tout cela.

Nous avons dû faire quelques progrès, peut-être aussi sous l'aiguillon des organisations agricoles. C'est un sujet qui nous intéresse : il faut que nous réussissions cette affaire. C'est trop important. Sur un chantier de 600 millimètres, nous voyons bien les deux tas de terre, le petit tas de terre végétale. Nous nous mettons d'accord sur la hauteur des terres végétales, nous signons un état des lieux. Vous nous direz : « *La terre végétale chez nous fait 30 ou 40 centimètres.* » C'est vous qui le savez. Il y a des endroits c'est peut-être 50. Vous nous le direz et peut-être qu'à partir de 80 centimètres, nous allons descendre à 2 mètres 50. Vous nous direz : « *2 mètres 50 il y a du rocher, du gravier, je ne veux pas que cela se retrouve en surface.* » Nous ferons peut-être trois tas.

Le protocole agricole national parle de cela. Je pense que les chambres d'agriculture départementales souhaiteront la mise en place de protocoles départementaux, elles le diront. La chambre de l'Isère sur Arc lyonnais nous a dit qu'elle souhaitait la mise en place d'un protocole qui précisera. L'état des lieux permet de dire cela, parcelle par parcelle. Après il faut aussi pouvoir argumenter mais il n'y a pas de raison que la mauvaise foi soit plus répandue ici qu'ailleurs.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Monsieur au quatrième rang a une question.

Hubert DULIEU

Le profil pédologique doit être connu. Tous les 50 mètres, il faudra faire un sondage pédologique. Cela ne coûte pas grand-chose. Les chambres d'agriculture ont des pédologues et cela donnera une certitude sur le tracé exact.

Michel ROSTAGNAT

Monsieur Suisse-Guillaud ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Pourquoi pas ? Nous faisons, pour nos propres besoins, des sondages. Nous sommes déjà en mesure de bien connaître. Il y a sondage pédologique ou pas mais à certains endroits il y a besoin d'une connaissance fine. Honnêtement, si l'agriculteur nous dit des choses pratiquées, qu'il a pu voir sur la canalisation existante, l'idée est d'écouter, ce n'est pas de dire : « *Tout est dans nos études.* », même si les études sont loin d'être inutiles.

Michel ROSTAGNAT

La question suivante ? Monsieur le Maire adjoint de Genlis.

Jean MATHE

Je souhaiterais une confirmation. La partie rose du fuseau telle qu'indiquée sur les plans est-elle précise ? Cela m'intéresse particulièrement pour Genlis : le fuseau est entre Varanges, Izier et Cessey, et passerait à côté de Genlis. Genlis ne serait pratiquement plus concernée directement. Je voulais savoir si votre largeur de fuseau de 4 ou 5 kilomètres était précise.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Avant de passer la parole à GRTgaz et sous son contrôle, je rappelle comme l'a très bien dit Monsieur Bourjas tout à l'heure que nous ne sommes pas en phase d'enquête d'utilité publique, donc nous n'avons pas un tracé précis. Ce fuseau d'étude n'a pas été établi par nous, il provient des études de GRTgaz pour expliquer le pourquoi du comment. C'est en gros la zone à l'intérieur de laquelle il estime que le gazoduc devrait passer. Il devrait passer là-dedans mais pas forcément à gauche ni à droite : tout dépendra de ce qui se sera dit dans ce présent débat et dans les études et rendez-vous à venir sur le terrain.

Nous sommes dans une phase très amont. Monsieur Bourjas l'a très bien dit tout à l'heure. Monsieur Lamy va prendre le micro ; il pourra en dire plus sur la manière dont ce fuseau a été bâti, tout ce qu'il y a derrière comme réflexions, sachant que nous n'en sommes encore qu'à un stade amont.

Thierry LAMY

Je crois que vous avez tout dit. Nous avons expliqué le fuseau quand on nous a posé la question. Un fuseau, ce sont des traits sur une carte dans lesquels nous pensons inscrire le futur tracé. Nous avons pris l'infrastructure existante et regardé quels étaient les enjeux à proximité de cette infrastructure. Nous pensons pouvoir inscrire le tracé dans le fuseau. Il n'est pas exclu que ponctuellement nous en sortions ; c'est pour cela que c'est un fuseau proposé aux études et au débat public.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur, sur ma gauche.

Roger FOREY

Bonjour. J'ai eu un problème avec un certificat d'urbanisme en me trouvant à côté de l'ancienne conduite, à environ 150 mètres. On m'a refusé le permis d'urbanisme. Cela va-t-il aggraver les choses ?

Michel ROSTAGNAT

S'agissait-il d'un bâtiment d'habitation ou d'exploitation agricole ? Pouvez-vous préciser ?

Roger FOREY

C'étaient six pavillons.

Michel ROSTAGNAT

D'accord. Monsieur Suisse-Guillaud, peut-être ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

En l'espèce, ne connaissant pas le cas, je pense que nous pourrions en reparler en détail. Si la raison était le gazoduc, je ne comprends pas très bien. Vous ne construisiez pas sur le gazoduc ? Vous étiez à 150 mètres. Je ne vois pas très bien. Il y a peut-être eu une mesure conservatoire. Il n'y a pas de PLU ?

Michel ROSTAGNAT

Vous auriez peut-être, Messieurs, Dames, des éléments complémentaires à nous apporter comme explications.

Roger FOREY

Non, pas spécialement. Le dossier que j'avais monté a été refusé à cause du gaz, c'est tout.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Si vous le permettez, Monsieur, nous allons traiter la question en public, il n'y a pas de raison, mais notre exploitant semble connaître le sujet et va en rediscuter après la réunion.

Michel ROSTAGNAT

Ce sera un petit aparté dès ce soir. Nous verrons ensuite.

Si vous en êtes d'accord, je rends la parole à notre Président qui aura, je l'espère, retrouvé sa voix, qui a des choses à vous dire encore.

IV) Conclusion : Premier bilan factuel du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Nous allons terminer la réunion par un volet spécifique pour cette réunion, premier regard sur le débat public tel qu'il s'est déroulé. Premier bilan factuel : les impressions ressenties à la suite du débat public sur les éléments qu'il nous semble important de noter.

Tout d'abord, le débat public globalement, depuis le sud jusqu'au nord (inclus Arc lyonnais et Val de Saône) : 19 réunions dont 17 qui sont tenues sur le fuseau ou à proximité immédiate, et deux réunions thématiques qui ont porté plus précisément sur l'opportunité des projets. Y ont participé des experts de la Direction générale de l'énergie, de la Commission de régulation de l'énergie, et un représentant des industriels qui a pu exprimer l'attente des industriels sur les projets.

Ce bilan ayant été fait avant les dernières réunions, ce sont près de 1 000 participants qui ont participé à nos diverses réunions publiques. A l'époque, 275 questions ont été posées lors de ces réunions. Nous pouvons arrondir à près de 300 questions à ce jour. Sur le site Internet du débat public sur lequel vous pouvez consulter la totalité des éléments du débat (dossiers du maître d'ouvrage, comptes rendus de réunions et contributions écrites), plus de 10 000 visites ont été effectuées. 28 questions ont été posées en ligne, ont obtenu une réponse du maître d'ouvrage, et sont disponibles. Les cahiers d'acteurs ont également été rédigés. Concernant Val de Saône, ont fait un cahier d'acteurs : l'Office national des forêts (de caractère général) et la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire. Les autres contributions concernaient plutôt la partie sud. Six contributions écrites sont également des contributions sur l'Arc lyonnais.

Les premiers enseignements. Le débat s'est déroulé comme aujourd'hui dans une ambiance sereine et constructive. Les questions posées ont toutes été pertinentes et ont permis d'approfondir les sujets et de répondre de façon plus précise aux préoccupations des participants.

Sur l'ensemble du fuseau, quels ont été les types de questions posées ? Des questions sur la justification des projets ont été principalement posées lors des deux réunions thématiques, qui ont abordé les questions de transition énergétique du marché national et international du gaz, et les attentes des industriels. A également été précisé (c'est important) le rôle de la Commission de régulation de l'énergie dans les futures décisions, concernant en particulier les décisions Val de Saône et Arc lyonnais. Sur les justifications, les cahiers d'acteurs des CCI Rhône-Alpes et de l'Ain ont été bâtis pour justifier et souligner l'importance de la réalisation de ce projet.

Deuxième catégorie de questions concernant les caractéristiques des ouvrages : les caractéristiques des travaux, comment ils se présentent et leurs suites sur la gestion de l'emprise. Coordination des projets, vous l'avez également évoqué, avec les infrastructures existantes ou en projet (autoroutes, lignes nouvelles, canalisations existantes ou projetées).

Un paquet de questions considéraient les incidences prévisibles en phase de travaux. Vous retrouvez un certain nombre de questions posées aujourd'hui concernant les problèmes de circulation routière, l'impact sur l'agriculture (volet très important), la protection des terres arables, les réseaux de drainage, l'irrigation, les problèmes des plantes invasives, l'impact sur l'environnement (dont les passages en zones humides et les traversées de cours d'eau), les retombées sur l'économie locale, enfin, les incidences prévisibles en phase d'exploitation concernant les servitudes créées par les canalisations. Vous avez également posé des questions concernant les contraintes sur l'urbanisme, sur l'agriculture, les problèmes de sécurité des riverains et des contraintes spécifiques liées à certains PPRT liés plutôt aux centres de stockage de gaz, les contraintes sur l'activité

agricole : drainage, irrigation, impact sur les forêts et les zones naturelles sensibles, et problèmes de desserte locale de gaz. Les participants n'ont pas intégré le fait que GRTgaz est un transporteur et non un vendeur de gaz. Il y a confusion, cela a permis de clarifier les rôles de chacun.

Concernant plus spécifiquement Val de Saône, 114 questions le jour de l'enquête (il faudra augmenter un peu mais je ne pense pas que les statistiques se soient fondamentalement modifiées) se sont réparties dans le camembert suivant. Qu'est-ce qui est important ? Ce sont les travaux, calendrier et caractéristiques techniques qui ont représenté près de 20 % des questions posées. Ensuite, il y a un paquet groupé de plusieurs types de questions concernant les servitudes et réglementations, en particulier tous les problèmes liés à la servitude d'urbanisme. L'agriculture a représenté à peu près, comme le précédent volet, 16 % des questions, et le choix du fuseau et du tracé, et la coordination avec les autres projets de territoire, à peu près 15 %.

Voilà les quatre volets principaux posés plus spécifiquement sur Val de Saône. Les questions sont sensiblement différentes de celles posées sur l'Arc lyonnais, étant donné que le territoire concerné n'a pas les mêmes caractéristiques.

Quelles ont été les questions plus spécifiquement liées au projet Val de Saône ? D'abord la justification du projet. Monsieur Bourjas l'a clairement précisé concernant l'amélioration de la desserte en gaz de la zone sud et la création d'un marché unique du gaz, le poids des questions agricoles posé dans la partie Val de Saône, qui représentent le poids de l'agriculture dans le fuseau d'étude. Il faut signaler par exemple que dans Val de Saône, le poids des questions agricoles est à peu près le double des questions agricoles posées sur l'Arc lyonnais. Il existe une inquiétude concernant les nombreuses zones humides et les traversées de cours d'eau sensibles. Le souhait a été émis de rapprocher la nouvelle canalisation de la canalisation existante, sujet également abordé aujourd'hui. C'est une photographie très générale.

Quelles sont à partir d'aujourd'hui les suites données à ce débat public ? La commission particulière a deux mois pour rédiger un compte rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées. A partir de cette photographie sommaire que je vous ai donnée, nous allons approfondir, revoir les comptes rendus de chaque réunion pour en faire un débat le plus précis, le plus exhaustif possible. Fin février 2014, la CPDP rendra son compte rendu. La commission nationale et le Président rendront un bilan de ce débat public dans les mêmes délais. A la suite de ces contributions, nous passerons le relais au maître d'ouvrage qui a trois mois pour formuler les conclusions qu'il tire également de ce débat public, et les suites données aux observations et aux remarques, compte tenu de ce qui aura été exprimé dans le bilan de la CPDP. Ce qui pousse à peu près à mai 2014 les bilans, le rapport du maître d'ouvrage. Voilà ce qui concernait un coup de projecteur de la CPDP sur les suites des opérations.

Je passe la parole au maître d'ouvrage qui va faire part de ses premières réactions.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Monsieur le Président. Nous avons de notre côté tiré quelques enseignements. Comme la loi nous y oblige, nous envisageons de proposer un dispositif de concertation et d'information post-débat public pour le projet Val de Saône. Pour l'instant c'est une proposition de GRTgaz ; si elle reçoit l'assentiment de tout le monde, cela deviendra un engagement de ce GRTgaz que nous formaliserons en avril ou en mai 2014, à l'issue de la phase de débat public.

C'était d'abord mettre en place un dispositif d'information et de concertation qui prenne en compte vos attentes. L'idée est que vous puissiez trouver réponse à deux questions : où en est le projet, et que se passe-t-il près de chez moi ? Sur ces projets au long cours (vous avez vu que nous sommes partis pour six ou sept ans de travail), nous serons attentifs à vous fournir des informations les plus détaillées possible en fonction de votre

situation. A l'instant T (nous y faisons allusion tout à l'heure), il n'y aura pas forcément des travaux à côté de chez vous. En revanche, le chantier aurait avancé au nord ou sud.

L'idée : un site Internet prendra le relais de celui de la commission particulière, au mois d'avril ou de mai, avec l'adresse indiquée ici. Il y aura un lien avec le projet. Vous aurez toutes les informations. Nous essaierons de vous informer par voie de presse en faisant des communiqués réguliers à toutes les grandes échéances. Les échéances visibles sont, pour intéresser la presse, les grandes échéances : l'arrivée des engins, des tubes. C'est dans trois ans. Souvenez-vous que c'est 2017.

Nous prenons le relais avec des lettres d'information destinées aux catégories mentionnées sur la diapositive : les élus (pivots du système), mais aussi les chambres consulaires, les organisations professionnelles, et évidemment les particuliers qui le souhaitent. Nous diffuserons cela plutôt sur la base de courriels. Nous pourrions envoyer ces lettres-là. Des lettres ciblées, faites par secteur, pour vous dire où nous en sommes sur le plan général et dans votre secteur ce qui risque de se passer. Après, nous nous rapprocherons avec un dispositif plus particulier, commune par commune.

Comment allons-nous cheminer tout au long du projet ? Une adresse Internet existe : valdesaone@grtgaz.com, ainsi qu'un contact téléphonique. Si vous avez la moindre question, faites-nous-en part par écrit ou par téléphone et nous essaierons de répondre à vos attentes.

Dans les communes, nous souhaitons faire les réunions publiques aux moments clés du projet. Un moment clé du projet sera quand nous approcherons du tracé de moindre impact. Il faudra que nous le signalions aux maires puisque nous aurons fait le tour, nous aurons vu les chambres d'agriculture, des agriculteurs ou des cantonaux, que sais-je. Derrière se déclencheront, en fonction de vos besoins, des réunions publiques. Nous assurerons la tenue de ces réunions publiques au périmètre que vous souhaitez. Cela peut être la commune, l'intercommunalité, la zone agricole.

Le Président a signalé tout à l'heure quelques cahiers d'acteurs. Nous en tiendrons compte et nous dirons comment nous envisageons d'y répondre dans la décision de GRTgaz (certains font des propositions assez précises).

Tout cela serait bien bon et vous me feriez confiance, mais cela va mieux en le démontrant : nous publierons sans doute à partir de janvier 2015 sur notre site Internet un bilan annuel des actions de concertation. Voilà pour le dispositif général d'information et de concertation. Mon collègue Thierry Lamy va prendre deux ou trois exemples qui recoupent les points qu'a précisés le Président pour vous dire comment, sur des points particuliers, nous allons faire.

Thierry LAMY

Nous sommes au stade des études, qui aboutira *in fine* au tracé de moindre impact. Trois exemples tiennent compte de ce que nous avons pu entendre dans le débat public (nous avons dit tout à l'heure les questions abordées).

Un premier est l'urbanisme. Nous en avons parlé au travers de différents échanges, c'est le contact avec les mairies. Cela va avoir lieu après le débat public, et a pour objet de recenser ce qui existe chez vous, mais aussi tous vos projets connus et peut-être aussi à plus long terme. C'est le recensement de tous les projets avec les collectivités, les mairies. C'est un aspect urbanisme.

Un deuxième est l'aspect agricole. Nous avons un interlocuteur privilégié : les chambres d'agriculture départementales. Nous faisons des études avec eux (vous avez parlé des études hydro-pédologiques), mais faisons d'abord les études de sensibilité qui recensent les types d'agricultures, les AOC, les sensibilités qui peuvent influencer le tracé. C'est une étude qui se fait avec les chambres d'agriculture.

Un troisième est l'aspect environnemental. Le cadre réglementaire cerne bien tous ces enjeux. L'étude d'impact balaye au sens large tous les enjeux environnementaux, les forêts

(ce qui a été abordé souvent ce soir). Notre bureau d'étude spécialisé partagera ses résultats, tous ses relevés avec les associations environnementales, les services de l'Etat. Ce sera fait sur chaque territoire concerné par le projet.

Tout cela aboutira à un premier projet de tracé présenté en réunion d'information avec la population : les agriculteurs, les associations, toutes les parties concernées. Ensuite, le tracé de moindre impact est soumis à l'enquête publique. Chaque particulier peut s'exprimer au moment de cette enquête publique. C'est la phase étude.

La deuxième partie est la concertation permanente autour des modalités du chantier. Avant le début du chantier, nous avons un échange avec les mêmes interlocuteurs, la profession agricole, sur les protocoles départementaux permettant de définir des mesures de protection pour le drainage. Cela a été abordé ce soir, et le sera au travers de toutes les réunions (modalités d'indemnité, servitudes et pertes de culture).

Les communes sont aussi un interlocuteur pour évoquer les perturbations sur les routes. Nous faisons des plans de circulation avec les communes, qui définissent les horaires, les périodes de travaux, et éventuellement des plans de circulation momentanés au moment des périodes plus intensives de circulation d'engins. Tout ce qui est axé chantier. Cela fait l'objet de dialogues avec les communes.

Nous avons aussi des réunions avant le chantier, avec les riverains et les agriculteurs, pour présenter l'entreprise qui va faire les travaux et les modalités du chantier. Et nous faisons un état des lieux parcelle par parcelle avec chaque agriculteur avant et après les travaux. C'est aussi notre modalité de concertation.

Pendant le chantier, GRTgaz s'engage à avoir un interlocuteur référent pour chaque commune. Chaque commune saura qui appeler à GRTgaz pour remonter tout ce qui peut être cohabitation avec les riverains ou autre question.

Sur les aspects enjeux environnementaux qui vont être pris à travers l'étude d'impact (enjeux et engagements) en termes de protection de la nature, GRTgaz aussi est accompagné d'un écologue de chantier chargé de veiller au respect de tous les engagements pris à travers les études.

Enfin, dans un souci de cohabitation et pédagogique, GRTgaz mettra en place un dispositif de visites de chantier pour la population, pour les élus, pour voir ce qu'est le chantier et tout ce qu'il peut y avoir comme engins et comme différentes étapes.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Voilà, Mesdames et Messieurs, le principe. Comme vous l'avez dit, c'est un premier jet pour vous comme pour nous. Nous transformerons et formaliserons tout cela dans notre prise de décision suite au débat public, en attendant les enseignements que nous fourniront votre compte rendu et le bilan du Président. Nous déciderons ensuite, à l'aide de ces éléments, quelles suites nous entendons donner au travail que nous avons conduit sous votre présidence depuis maintenant quatre mois. Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci à GRTgaz pour la présentation du projet et les premières conclusions qu'il a tirées de ces échanges. Merci à vous pour votre participation active et aux questions qui nourrissent les réflexions sur ces projets. Merci à la commune de Genlis de nous avoir accueillis ici. J'ai encore un petit brin de voix pour vous inviter à prendre un verre de rafraîchissement à la fin de cette réunion, en vous invitant également à suivre le site Internet sur lequel seront publiées les conclusions du débat public. Merci à tous.